

----- Message original -----

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] projet d'arrêté portant ouverture et clôture de la chasse pour la campagne 2023-2024 dans le département de la Sarthe.

De :

Pour : pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

Date : 04/05/2023 09:10

M. le Préfet,

Je suis opposée au projet d'une période complémentaire de vénerie sous terre du blaireau du 1er juillet au 14 septembre 2023 et du 8 juin au 30 juin 2024, pour les raisons suivantes:

- la note de présentation ne donne aucun chiffre relatif aux dégâts causés aux cultures agricoles et à l'abondance des blaireaux, et rien ne prouve l'augmentation des effectifs ni des dégâts dans votre département. D'autre part, la mise en place des mesures préventives pouvant solutionner les éventuels dommages causés par ces animaux n'est pas mentionnée. Rien ne justifie donc la période complémentaire de vénerie sous terre du blaireau et le projet d'arrêté est contraire à la convention de Berne et entaché d'illégalité.

- C'est une méthode de chasse particulièrement barbare, qui inflige de profondes souffrances et un grand stress aux animaux, d'autant plus que pratiquée à une période où les jeunes blaireaux ne sont pas encore sevrés et ne peuvent survivre si leur mère est tuée.

- La destruction des terriers impacte également d'autres espèces les utilisant. (D'ailleurs, le Conseil de l'Europe recommande d'interdire le déterrage : « *Le creusage des terriers, à structure souvent très complexe et ancienne, a non seulement des effets néfastes pour les blaireaux, mais aussi pour diverses espèces cohabitantes, et doit être interdit.* »)

- Vous vous appuyez sur l'avis des fédérations de chasse, qui ne font que défendre leur propre intérêt, et non l'intérêt général.

A une époque où la biodiversité fond comme neige au soleil, n'y a-t-il pas mieux à faire que de s'acharner, encore et encore, sur ce qui nous reste de faune sauvage, pour le seul loisir (contestable) d'une minorité de français ?

Cordialement,

S. Baron.



.